

ENQUETEUR

Monsieur le COMMISSAIRE

objet : PLUI

J'ai consulté le PLUI sur Internet pour le quartier où je réside : VILLE EN BOIS et LES MINIMES

Je désapprouve totalement les dispositions contenues dans ce document et vous livre mes remarques :

- Tout d'abord, une remarque "philosophique" : la catégorie Espaces verts-Parcs n'existent pas. Il est fondu dans la catégorie N . Ce type d'espace urbain a donc peu d'importance pour les rédacteurs et législateurs.
- Dans le quartier il n'y a que le PARC des PERES aux MINIMES tout le reste est concédé au béton.
- le parc récent près de la station météo est classé en UP. Pourquoi pas en N
- le camping du soleil, camping social et poumon vert du quartier, est livré pour moitié aux promoteurs en la classant en UU6 (6 voulant probablement dire 6 étages)
- la Densification est le comblement des dents creuses, je le comprends. Dans notre quartier ce n'est plus de la densification mais de la massification et entassement. L'être humain a besoin d'un peu d'espace et ne veut pas être confiné entre deux lignes de béton. Le PLUI a inscrit sur des parcelles des zones UU5 (comme près du lycée hotelier). Des résidences de 5 étages sont construites à côté de pavillons et privent ces derniers de lumière et d'horizons.
- Les promoteurs rasent des pavillons (voir rue de la sauvagère) pour construire des résidences. Ce n'est pas des dents creuses, c'est seulement une question de profits
  - J'ai, bien entendu, lu dans ce document la volonté de la CDA de garder les jeunes actifs dans l'agglo et de produire 1 900 logements par an (les chiffres varient d'un chapitre à l'autre)

"Enfumage de première" car combien de jeunes ménages peuvent acheter un appartement à 3 500/4000 euros le M2. La densification proposée dans mon quartier profite essentiellement à BOUGES et VINCI qui vendent aux retraités ou aux investisseurs. D'ailleurs beaucoup de logements sont inhabités une grande partie de l'année

Vous l'aurez compris, ce PLUI ne me convient pas

Alain VIGER